

Communiqué de presse

Signature du contrat de ville intercommunal de Cergy-Pontoise

Vendredi 26 juin 2015

Le 26 juin à 11h, aura lieu la signature du contrat de ville intercommunal de Cergy-Pontoise à l'Hôtel d'agglomération. Ce contrat de nouvelle génération associe pour la première fois **40 signataires** parmi lesquels **Dominique Lefebvre**, Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, Député du Val d'Oise, **Yannick Blanc**, Préfet du Val d'Oise et 7 Maires de l'agglomération.

À vocation **sociale, urbaine et économique**, le contrat de ville concernera les 27 430 habitants des **9 quartiers prioritaires de la politique de la ville**. Il s'agit des quartiers de **Chennevières/Parc le Nôtre** et **Clos du roi** à Saint-Ouen l'Aumône, **Marcouville** et **Louvrais** à Pontoise, **Axe-Majeur** et **Sébille** à Cergy, **Dix Arpents** à Éragny, **Moulinard** à Osny et **Toupets/Côte des carrières** à Vauréal et Jouy-le-Moutier. Des études y ont été menées et le diagnostic qui en découle met en évidence des caractéristiques de fragilité plus prononcées dans ces 9 quartiers par rapport au reste de l'agglomération. Le nombre « d'adultes isolés, personnes seules ou de famille monoparentale » est plus conséquent, **le taux de chômage s'élève à 17%** contre 11 % en moyenne pour l'agglomération.

Ce contrat de ville intercommunal est un enjeu essentiel pour **l'agglomération de Cergy-Pontoise** à la fois en termes d'égalité et de solidarités territoriales, en déclinant sur tous les domaines de la vie quotidienne des populations soutenues tels que **l'éducation, la santé, l'habitat, la sécurité et l'emploi**. Démarche partenariale, le contrat de ville **permet de définir et coordonner** l'ensemble des actions mise en œuvre par les acteurs locaux, régionaux et nationaux afin de :

- Renforcer la cohésion sociale
- Faciliter l'accès à l'emploi
- Favoriser le développement économique des quartiers
- Permettre une meilleure intégration des quartiers prioritaires
- Poursuivre les opérations de renouvellement urbain

Ces politiques pourront être mises en œuvre via une enveloppe d'un montant de 644 574€ figée pour 3 ans. Une somme qui s'ajoutera aux fonds obtenus (plus de 5 millions d'euros) par la CACP auprès de la Région Île-de-France dans le cadre de l'ITI (Investissement Territorial Intégré) soutenu par le FEDER et le FSE.

Contact presse :

Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

Nicolas Audeguy

Directeur Adjoint du Cabinet - Directeur de la Communication

Tél : 01 34 41 93 86 – Mob : 06 78 66 27 59

Mail : nicolas.audeguy@ceryypontoise.fr

Les 40 signataires du Contrat de ville intercommunal de Cergy-Pontoise

La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise	La Ville d'Eragny	Logis Social du Val d'Oise
La Préfecture du Val d'Oise	La Ville de Jouy-le-Moutier	OPAC de l'Oise
La Direction Départementale des territoires 95	La Ville d'Osny	OPIEVOY
La DIRECCTE UT 95	La Ville de Pontoise	OSICA
Le Conseil général du Val d'Oise	La Ville de Saint-Ouen l'Aumône	ERIGERE – Groupe BATIGERE
La Région Ile-de-France	La Ville de Vauréal	SA HLM du Val-de-Seine (SOVAL)
La Caisse des Dépôts et Consignations	Antins Résidences – Groupe Arcade	Val d'Oise Habitat
L'inspection Académique du Val d'Oise	DOMAXIS	Valophis La Chaumière de l'IDF
L'Agence Régionale de la santé	EFIDIS	Mission Locale
La Caisse d'allocations familiales du Val d'Oise	Emmaüs Habitat	Chambre de commerce et de l'industrie du Val d'Oise
Le Procureur de la République	Espace Habitat Construction	Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Val d'Oise
La Ville de Cergy	France Habitation	Centre EPIDE
	ICF La Sablière	Pôle Emploi
	Immobilière 3F	
	Logement Francilien	